

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Ecole de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Intégration de l'activité « broyage » dans les missions de l'équipe « environnement » des Brigades Techniques d'Intervention

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 29 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : THERME Jacques

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 86

- Titulaires : 78

- Suppléants : 8

Absents ayant donné pouvoir : 26

Absents excusés : 9

Votants : 112

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (86)

AIGOUY Thierry	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	GAY Corine (S)	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel		PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	CAPITAINE Mathieu (S)	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
BESSON Jean-Louis		RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe		ROUX Bernard
BOURG François	HERBST Nadine	RYCKEBOER Christian
	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
BRUN Pascale		SALVINI Luc
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Sébastien	SAUVANT Jean-Pierre
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	
	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LE MARREC Laurys	THERME Jacques
VAZ DE AZEVEDO José (S)	LEGENDRE Denis	THEVENET Emilie
COSTON David		TINET Georges
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TREHIN Anne-Marie
DELTOUR Luc (S)		TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MASSARDIER Marie-Laure	VALLON Sébastien
	MEALLET Roger-Jean	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine		VEZON Christophe
	METEIGNIER Stéphane	ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (8) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; COSTE Yves (VAZ DE AZEVEDO José), CREGUT François (DELTOUR Luc) ; DUBOST Philippe (GAY Corine) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (26) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à FOUCAULT Marie-Françoise ; BRONNER Ulrich à PUECH David ; BRUNEL Séverine à DUTHEIL Nathalie ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; CORRE Jean-Marie à LABUSSIÈRE Jean-Marc ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à NICOLLET Michel ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à ARNAULT Lionel ; FERREIRA Fernando à LE MARREC Laurys ; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LAMOUREUX Jean-François à TRILLEAUD Eric ; LEROY Véronique à JAFFEUX Sébastien ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à TINET Georges ; MERLEN Bernard à LEGENDRE Denis ; MONTMORY Dominique à SALVINI Luc ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; THALAUD François à COSTON David ; WALTER Christian à COSTON Marie ;

ABSENTS EXCUSES : (9) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHASSANG Jean-Pierre ; GREGOIRE Nathalie ; LENEGRE Jean-Louis ; MALORON Annie ; ROCHETTE Christophe ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Conformément à la délibération n° 2021/01/24-ST de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2021 et aux engagements de l'exécutif de l'Agglo Pays d'Issoire, les Brigades Techniques d'Intervention ont été mises en place cette année afin d'apporter une aide aux communes dans les domaines de l'environnement et du petit patrimoine.

Ainsi l'équipe « Petit Patrimoine », composée de quatre agents, contribue à la restauration et la mise en valeur de différents ouvrages tels que les fontaines, les lavoirs, les fours, etc.

L'équipe « Environnement », constituée également de 4 agents, intervient prioritairement sur la mise en valeur des espaces naturels et touristiques, l'embellissement et la végétalisation de sites.

Aussi, elle intervient sur la réouverture et le débroussaillage d'espaces comme cela a été le cas sur les communes qui ont sollicité cette équipe depuis la mise en place du service, à savoir, d'Ardes-Sur-Couze, Bansat, Brassac-les-Mines, Dauzat-Sur-Vodable, Issoire, Jumeaux, Le Breuil-Sur-Couze, Mazoires, Meilhaud, Montaigut-Le-Blanc, Plauzat, ou Saint-Hérent.

De ce fait, cette équipe est amenée très régulièrement à broyer des végétaux dans le cadre des champs d'intervention listés ci-dessus.

En conséquence, il serait opportun que l'activité broyage soit intégrée dans leur mission afin d'optimiser l'efficacité du travail et permettre de livrer un chantier propre et totalement terminé.

Lorsque la sollicitation d'une commune ne concernera que l'atelier « broyage », aucun changement n'est envisagé par rapport à la situation actuelle ; la commune mettra à disposition un agent communal pour aider l'agent API à réaliser cette prestation gratuite pour les communes

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2021/01/24-ST de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2021 relative aux modalités de mise en place de Brigades Techniques d'Intervention ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'associer cette activité de broyage aux autres missions des Brigades Techniques d'Intervention afin d'assurer une cohérence et une continuité dans l'activité au quotidien de l'équipe « Environnement » ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 112

- Pour : 112

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- De valider la création et l'intégration de l'activité broyage dans les missions de l'équipe « Environnement » des Brigades Techniques d'Intervention (BTI) ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 27/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 27/10/2021

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211026-DEL202106_19-DE